

Réunion CMCD du 7 Mai 2009 à DISSEL à 18 h 15

Présents : Mme Isabelle ROUSSEL, MM. Jean – Philippe DOGER, Stéphane LEROY, Patrice ANNE, Pascal LEGUILLON, et ponctuellement Nicolas MARAIS, Yannick PETIT, sous la Présidence de M. Daniel HURELLE avec M. Marcel AMELINE.

Excusés : A. Camilleri, P. Perpignan, L. Simounet, M. Ferron, JL. Liguori, JP. Moreaux.

La CMCD adopte le PV de la réunion du 22 janvier 2009 et le règlement intérieur de la Commission.

1) EXAMEN DES SITUATIONS AU 15 AVRIL 2009 :

La CMCD au vu des éléments à sa disposition décide des sanctions suivantes :

Contributions « Arbitrage » **Arbitres**

CLUB		Domaine sanctionné	Sanctions "2 ^{ème} phase" qui viennent s'ajouter aux éventuelles sanctions 1 ^{ère} phase		
			Sportive	Championnat	Amende
HB CAEN VENOIX_M1	14	→ Manque 1 A (1 ^{ère} phase) → Manque 2 A (2 ^{ème} phase) : sanction pour 2 ^{ème} arbitre manquant	- 5 points	M HB	Néant Voir 1 ^{ère} phase
UL DIVES_M1	14	Arbitre → Manque 2 A	-10 points	M HB	85 €
USM.BLAINVILLE_M1	14	Arbitre → Manque 2 A	-10 points	M EA	85 €
FEP GUICHAINVILLE_F1	27	Manque 2 A → Confirmation Sursis 1 ^{ère} phase pour 2 ^{ème} arbitre manquant	- 5 points	F EB	Néant Voir 1 ^{ère} phase
ST SEBASTIEN SPORTS _M1	27	1 ^{ère} phase → Manque 2 A 2 ^{ème} phase → Manque seulement 1 A et non 2	+ 5 points	M PN	-
CS. CARENTAN_M1	50	Arbitre → Manque 2 A	-10 points	M HA	85 €
CS.VILLEDIEU_M1	50	Arbitre → Manque 1 A	- 5 points	M HA	85 €
PL.AVRANCHES_F1	50	Manque 2 A → Confirmation Sursis 1 ^{ère} phase pour 2 ^{ème} arbitre manquant	- 5 points	F PN	Néant Voir 1 ^{ère} phase
E.ALENCON-St GERMAIN_M1	61	Arbitre → Manque 2 A	-10 points	M HB	85 €
CS.GRAVENCHON_M1	76	Arbitre → Manque 1 A	- 5 points	M HD	85 €

Réajustement de sanction pour ST SEBASTIEN SPORTS M1 (M.PN) :

Après avoir constaté, à la lecture des documents portés à sa connaissance au 15 décembre 2008, le manque de 2 arbitres, lors de sa réunion intermédiaire du 22 janvier 2009, la CMCD de la LNHB constate, lors de sa réunion du 7 mai 2009, à la lecture des documents portés à sa connaissance au 15 avril 2009 que ST SEBASTIEN SPORTS _M1 (M.PN) contribue à hauteur d'un arbitre ayant réalisé plus de 22 arbitrages. En conséquence, la CMCD de la LNHB, réajuste la sanction, n'infligeant que 5 points de pénalité, la sanction financière restant inchangée. (article 3.1.3 du règlement de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement de la Ligue de Normandie.) ST SEBASTIEN SPORTS _M1 (M.PN)

Contributions "Arbitrage" Jeunes Arbitres

CLUB		Domaine sanctionné	Sanctions		
			Sportive	Championnat	Amende
HB.MORTAIN_M1	50	Jeune arbitre → Manque 1 JA	- 5 points	M EA	85€
E.ALENCON-St GERMAIN_F1	61	Jeune arbitre → Manque 1 JA	- 5 points	F EA	85€

Nota:

- En application du paragraphe 3.2.1. des dispositions concernant l'arbitrage (annuaire FFHB 2007-2008) servant de base à l'AG de la LNHB à Troarn de Juin 2008, les clubs suivants ne sont pas sanctionnés pour défaut de JA :

Club		Secteur	Constat	Observations
ES CARPIQUET_M1	14	Masc.	Manque 1 JA	1A Masc. Excédentaire couvre 2 JA
HB BARROIS_M1	61	Masc.	Manque 1 JA	1A Masc. Excédentaire couvre 2 JA
CS.VILLEDIEU_F1	50	Fem.	Manque 1 JA	1A Masc. Excédentaire couvre 2 JA
US.FECAMP_M1	76	Masc.	Manque 1JA	1A Masc. Excédentaire couvre 2 JA

Réalisation quota

Les clubs suivants sont sanctionnés pour non réalisation de leur quota au 15/04/09 :

CLUB		Constat	Sanctions		
			Sportive	Championnat	Amende
E. AL PORT EN BESSIN BAYEUX_M1	14	Arbitrage : quota non réalisé 38/59 soit 64 %	Néant	M EA	85 €
ES.CARPIQUET_M1	14	Arbitrage : quota non réalisé 27/35 soit 77 %	Néant	M HB	85 €
ES.TROARN_F1	14	Arbitrage : quota non réalisé 19/28 soit 67 %	Néant	F EA	85 €
USM.VIRE_M1	14	Arbitrage : quota non réalisé 26/33 soit 78 %	Néant	M HB	85 €
E.PONT de L' ARCHE/ROMILLY_M1	27	Arbitrage : quota non réalisé 22/29 soit 75 %	Néant	M HC	85 €
BREHAL.HB (Club)	50	Arbitrage : quota M+F non réalisé 43/64 soit 67 %	Néant	F EA et M EA	85 €
ASC.BONSECOURS_M1	76	Arbitrage : quota non réalisé 22/29 soit 75 %	Néant	M.EB	85 €
MONTVILLE HB_M1	76	Arbitrage : quota non réalisé 51/64 soit 79 %	Néant	M PN	170 €

Les clubs suivants bénéficient d'un sursis jusqu'au 15 mai 09 pour réaliser leur quota :

CLUB		Constat au 15/04/09	Sanctions avec sursis jusqu'au 15/05/09		
PL AVRANCHES_M1	50	Arbitrage : quota non réalisé 32/37 soit 86 %	Néant	M EA	85 €
AS.GOURNAY_M1	76	Arbitrage : quota non réalisé 26/31 soit 83 %	Néant	M HC	85 €
DIEPPE UC_M1	76	Arbitrage : quota non réalisé 35/42 soit 83 %	Néant	M EB	85 €

Nota : Les clubs suivants ne sont pas sanctionnés pour défaut de réalisation du quota arbitrage car ils ont réalisé au moins 90% de leur quota ou ont rempli leur quota « masc. + fém. » :

Club	Secteur	Constat	Observations Total Club
CA LISIEUX HB_M1	Masc.	25/29 soit 86 %	81 /68 sup à 100 %
ES.FALAISE CALVADOS HB_M1	Masc.	66/83 soit 83 %	104 /104 soit 100 %
ASPTT.SAINT LÔ HB_F1	Fém.	39/45 soit 86 %	120/122 soit 98 %
PL GRANVILLE_F1	Fém.	25/40 soit 63 %	91/100 soit 91 %
SM LA HAYE DU PUITTS_F1	Fém.	18/29 soit 62 %	104/87 sup à 100 %
CA.AIGLON_F1	Fém.	13/17 soit 80 %	40/43 soit 93 %
HB FLERS_F1	Fém.	7/17 soit 41 %	44/40 sup à 100 %
ESMGO_F1	Fém.	7/11 soit 63 %	117/79 sup à 100 %
HBC OCTEVILLE_M1	Masc.	16/28 soit 57 %	79/67 sup à 100 %
RC BOLBEC_F1	Fém	22/28 soit 78 %	87 /69 sup à 100 %
ROUEN 76 UHB_M1	Masc.	38/62 soit 61 %	114/114 soit 100 %

Pour la contribution arbitrage, il est maintenu qu'un arbitre adulte excédentaire peut remplacer 2 Jeunes Arbitres. Par ailleurs, la CMCD rappelle que la réalisation de 22 arbitrages au 15 avril 2009 pour couvrir un arbitre manquant ne concerne que les arbitres de grades départementaux et régionaux (articles 3.1.3 et 3.2.3 du règlement CMCD de la Ligue de Normandie 2008 – 2009).

2) CHALLENGE DE LA CONTRIBUTION : Il sera complété au 15 mai 2009.

3) LIAISON CMCD REGIONALE, COMITES, FEDERATION :

Beaucoup de difficultés ont été rencontrées pour la saisie des techniciens des clubs nationaux, avec de nombreuses interrogations des clubs normands évoluant en championnat de France. La validation des techniciens des clubs normands évoluant en championnat de France a été effectuée, avec des soucis de saisie et un surcroît important de travail. La CMCD de la LNHB verra pour la saison prochaine la fiabilité des extractions de Gest hand possibles, et gardera un modèle papier de vérification, la saisie des techniciens des clubs régionaux puis départementaux devant intervenir courant juillet 2009, restent à savoir qui saisit alors que seul le CTF de la Ligue est habilité à valider les reconnaissances techniques.

Il est rappelé aussi que tous les éléments des feuilles de match des compétitions régionales et départementales doivent être saisis dans Gest hand pour pouvoir être extraits et comptabilisés.

4) POINTS DIVERS :

- Projet de compte rendu de l'activité de la CMCD pour l'Assemblée Générale de Juin 2009.
- Il sera donné en début de saison des grilles communes de recensement des arbitres , jeunes arbitres et techniciens à chaque comité pour avoir des outils communs.

- **Evolution du Dossier CMCD :** Pour la saison prochaine, un dossier papier pré rempli sera fourni aux clubs pour première étude pour le 15 décembre 2009, la seconde étude des vérifications aura lieu pour le 15 avril 2010, avec ajustement possible à la date fédérale du 30 avril 2010. L'exemple de saisie de la CMCD de la Ligue de Bretagne est présenté mais apparemment trop complexe. La CMCD de la LNHB suivra avec attention la mise en place d'un dossier CMCD informatique par le Comité de Seine Maritime pour une éventuelle adaptation pour la LNHB avant 2012.

- **Valorisation des formations techniques:** Pour le challenge de la CMCD, avec les nouvelles appellations des techniciens, la formation « Dirigeant accompagnateur » rapportera 15 points, la formation « animateur de Handball » rapportera 25 points, la formation « Entraîneur Région » rapportera 40 points.

- **Changement d'appellation :** Dans les contributions régionales, pour les contributions techniques, il faudra remplacer :
Niveau 1 par Dirigeant Accompagnateur, Niveau 2 par Animateur de Handball et Niveau 3 par Entraîneur région.

- **Budget prévisionnel :** Du même ordre que la saison en cours avec présentation dans document AG LNHB 2009.
-
- **Evolution des Textes FFHB pour la saison 2009 - 2010 :** Les vérifications nationales des contributions sont reportées au 30 avril avec vérification première quinzaine de mai.
Les équipes réserves des clubs de D1, D2, N1, N2 et N3 tant féminines que masculines qui évoluent en championnats régional et/ou départemental sont soumises aux contributions des Ligues et/ou des Comités de rattachement.

Séance levée à 23 h 30

Compte rendu D.Hurelle